COMMUNE DE BÉNY

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 FEVRIER 2025 à 20 heures.

Date de convocation : 12 février 2025 Date d'affichage : 12 février 2025

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, SEVE Bénédicte et GAILLARD Bruno

Absents excusés : ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence et POUPON Jean-François

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoir : ACHARD Ludovic donne pouvoir à SEVE Bénédicte
BAVOUX Laurence donne pouvoir à GAILLARD Bruno
POUPON Jean-François donne pouvoir à GROS Antoine

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JANVIER 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025 est approuvé sans remarque.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA POMPE DE RELEVAGE DES EAUX USEES DU STADE

(délibération n° 02/2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- ✓ Du courrier reçu le 24 janvier 2025 de la Société CTF souhaitant mettre fin au contrat accepté en séance du 19 novembre 2024 (échéance au 1er janvier 2025) pour l'entretien de la pompe de relevage du stade,
- ✓ de la proposition reçu de AECI pour un montant TTC de 768 € .

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le contrat d'entretien avec la Société AECI pour une durée de trois ans à compter du 1er mars 2025, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties pour un montant TTC de 768 € comprenant une visite par an.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien du poste de relevage.

CONTRAT DE MAINTENANCE DS SYSTEMES DE CHAUFFAGE

(délibération n° 03/2025)

Monsieur le Maire-Adjoint informe l'assemblée :

- ✓ que les contrats avec les entreprise JUILLARD pour le chauffage par pompes à chaleur, les 2 centrales de traitement d'air de l'école et de la salle Garavand, et Revermont Maintenance Chauffage pour la chaudière gaz de l'école et la chaudière à fioul du bâtiment Clair Matin ont été annulés,
- ✓ que le contrat de la chaudière gaz du bâtiment Garavand reste chez ENGIE, valable jusqu'au 31 mars 2026,
- ✓ et qu'un contrat unique est proposé par l'entreprise Névoret pour l'entretien du chauffage, à savoir pour :

l'école : une visite complète d'entretien de la centrale de traitement d'air, de la pompe à chaleur et de la chaudière gaz pour un montant HT de 1 968 € (TTC 2 361.60 €) comprenant le changement des filtres dont le montant pour information est de 1 525.20 € TTC,

bâtiment Garavand : une visite complète d'entretien de la centrale de traitement d'air pour un montant HT de 259 € (TTC 310.80 €),

local pompiers – locataires 1 allée Clair Matin : une visite complète d'entretien de la chaudière fioul pour un montant HT de 172 € (TTC 206.40 €),

- ✓ précise que ce nouveau contrat valable 3 ans sera révisé annuellement selon les hausses légales sans dépasser les 3 % maximum,

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le contrat d'entretien de chauffage avec la société NEVORET Régis pour une durée de trois ans, à compter du 1er mars 2025, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties pour un montant TTC de 2 878.80 € révisable annuellement selon les hausses légales.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien du poste de relevage.

EGLISE : ENTRETIEN DES RADIANTS

(délibération n° 04/2025)

Maurice MARECHAL, adjoint en charge des bâtiments rappelle à l'assemblée de n'avoir plus de contrat de maintenance pour les radiants à gaz de l'église et, après avoir consulté plusieurs sociétés d'entretien, a obtenu un devis de l'entreprise KC Plomberie pour un montant TTC de 720 €.

Il indique que 4 radiants ont été supprimés (2 petits latéraux et 2 gros centraux), et 9 ont été conservés (8 latéraux et 1 gros central).

Après avoir ouï l'exposé du Maire-adjoint et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le devis de KC Plomberie pour un montant TTC de 720 €,

PROPOSE de demander à l'entreprise de réaliser un contrat d'entretien et charge l'adjoint des bâtiments de lui formuler.

PERSONNEL COMMUNAL

1°) Congés maladie – remplacement

Plusieurs congés pour cause de maladie touchent le personnel communal depuis le début d'année.

Les remplacements ont été et sont assurés par le personnel en contrat saisonnier.

Monsieur le Maire a également assuré une permanence au centre de loisirs certains matins.

2°) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er mars 2025 : délibération n° 05/2025

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, il indique que toute modification du temps de travail d'un fonctionnaire requière l'avis préalable du Comité Social Territorial car elle est assimilée à la suppression d'un emploi, suivie de l'ouverture d'un nouveau poste sauf lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.

Le Maire explique qu'il y a eu une diminution du temps de travail annuel d'environ 18 heures pour l'employée lors du passage de la facturation sur le logiciel BL Enfance. La facturation étant désormais assurée par le secrétariat de mairie.

Il indique avoir rencontré l'agent à plusieurs reprises en lui proposant de réaliser le ménage de la salle de motricité pour remplacer ces 18 heures.
Il indique que cet agent a deux emplois dans la collectivité, cadrés par 2 contrats différents : adjoint d'animation et adjoint technique.
Après accord de l'agent, cette dernière préfère diminuer son temps de travail correspondant à 18 heures annuels.
Un point d'accord a été trouvé avec l'agent sur son temps de travail et il convient de modifier son poste d'adjoint d'animation à 21h11min et d'adjoint technique à 7h03 min à compter du 1er mars 2025.

La consultation du Comité technique n'a pas été nécessaire car cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures réalisées.

En conséquence, il propose à l'assemblée la modification suivante :

Poste à supprimer au 1er mars 2025 :

- ✓ Adjoint technique : 07 h 17 mn
- ✓ Adjoint d'animation : 21 h 30 min

Poste à créer au 1er mars 2025 :

- ✓ Adjoint technique : 07 h 03 mn
- ✓ Adjoint d'animation : 21 h 11 min

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité **à compter du 1er MARS 2025**.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET par semaine		
Emplois	**Nombre**	**Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant**
FILIERE TECHNIQUE		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des **Agents de maîtrise**
FILIERE ADMINISTRATIF		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Rédacteurs territoriaux**
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Attachés territoriaux**
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET par semaine		
FILIERE TECHNIQUE		
Agent polyvalent : travaux de voirie, entretien des bâtiments, du village…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 20 h 00 min
Agent de service cantine scolaire, ménage des salles : Primevère, Marmont, garavand, mairie (salle conseil et secrétariat)	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 34 h 09 min
Agent de service cantine, ménage salles tilleul, motricité, informatique, médiathèque, garavand, primaire, une classe maternelle…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 22 h 00 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 7 h 03 min
FILIERE MEDICO SOCIALE		
ATSEM + ménage divers + animation	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 32 h 00 min
ATSEM + ménage divers	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 13 h 38 min
FILIERE ANIMATION		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 21 h 11 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 10 h 07 min

SERVICE AUX COMMUNES ECONOME DE FLUX

1°) Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 1er février 2022, la commune avait adhéré au service économe de flux pour les années 2022 à 2024. Le programme actuel s'est terminé le 31 décembre 2024**.** Ce service aux communes apporte conseils et expertise dans la maitrise des dépenses énergétiques du patrimoine communal par la mutualisation d'un ingénieur en efficacité énergétique.
Sur le précédent cycle 2022-2024, le service Econome de flux, c'est : 424 établissements suivis ; 116 accompagnements réalisés ; 139 rencontres et temps d'échanges avec les communes ; 62 bilans et suivis énergétiques. Et jusqu'à 30 % d'économies d'énergie selon les communes accompagnées.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif, mis en œuvre techniquement sur le terrain par la SPL ALEC Ain, se décompose en deux types d'actions (voir charte) : service forfaitaire de base et des actions à la carte adaptées aux besoins de chaque commune.

La SPL ALEC Ain est intervenu deux fois sur la commune cette année : un bilan énergétique sur la consommation 2024 et la réalisation d'un diagnostic par passage de caméra pour détecter les pertes de chaleur.

2°) <u>Adhésion 2025/2026 au service économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération : Délibération n° 06/2026</u>

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service opérationnel à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de BÉNY souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Économe de flux mutualisé et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de BÉNY participera à hauteur de 0,56 €/habitant/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1er janvier 2025.
Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service « d'Économe de flux » pour une durée de deux ans (du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026) ;
- De désigner Monsieur MARECHAL Maurice « élu référent »
- De désigner Monsieur PONTHUS François « agent technique référent » ;
- De désigner Madame MOREL Christelle comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 0.56 € par habitant et par an ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

OUVRAGE PONT DE LA MORTE DU MOULIN BLANC

Christophe TEILLARD, adjoint en charge de la voirie donne le compte rendu de la réunion du 10 février 2025 pour le lancement de la mission de Maitrise d'œuvre avec l'entreprise C&D Ingénierie
Etaient également présents à cette réunion : Messieurs le Maire, Maurice MARECHAL 1er adjoint et l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Le planning d'étude envisagé :

- Semaine n°08 : sondages subaquatiques des fondations (vraisemblablement le 19/02) ;
- Semaines n°9 et 10 : étude structurelle de la capacité portante de l'ouvrage existant ;
- Semaine n°11 : finalisation de l'étude, plan et coupes des solutions techniques et estimations prévisionnelles.

La prochaine réunion est fixée au mardi 18 Mars à 14h00 en mairie.

Il indique que les travaux pourront être réalisés en fin d'année selon les résultats des études précédentes. A défaut les travaux seront réalisés en 2026.

BILANS PERISCOLAIRES

Didier CHARVET, adjoint en charge des affaires scolaires :

- ✓ présente les bilans 2024 de la cantine scolaire et de la pause méridienne,
- ✓ indique que le bilan 2024 du centre de loisirs sera donné lors du prochain conseil avec le rapport d'activité correspondant.

PAUSE MERIDIENNE

Libellé	*MONTANT*
DEPENSES	**10 689.48 €**
Salaires (Brut + charges patronales)	8 484.58
ESAT	1 683.00
Médecine du travail	19.12
Assurance du personnel	175.61
Maintenance BL enfance	282.30
CDG frais établissement salaires	44.87
RECETTES	**12 323.83 €**
Familles : 10 551 repas	5 132.85
ALSH CAF + MSA : 13 862.68 x .51873 = 7190.99	7 190.98
COUT REEL PAR ENFANT ***AVEC SUBVENTIONS CAF MSA*** ***Dépenses / nbre de repas***	***0.33 €***
RESULTATS (recettes - dépenses)	***1 634.35 €***

CANTINE SCOLAIRE

Libellé	*MONTANT*
DEPENSES	**71 066.16 €**
Salaires (brut + charges patronales) :	**38 341.03**
Médecine du travail	**95.67**
Assurance du personnel	**1 948.92**
ESAT	**1 683.00**
CDG : frais établissement salaires	**159.25**
Formation	**0.00**
Eau	**166.34**
Electricité	**2 673.98**
Livraisons gaz	**1 494.64**
Produits entretien	**1 075.38**
Bureau Véritas : appareils de cuisson + électriques + gaz	**742.08**
Engie : Chaufferie	**482.93**
Berger Levrault : BL enfance	**1 116.45**
Ikken : hotte de cuisine	**374.40**
Feuvrier : extincteurs	**251.58**
Remplacement robinetterie	**323.29**
Remplacement porte de la cuisine	**619.97**
Analyses repas	**233.16**
La poste mobile (téléphone)	**158.90**
Assurance	**198.79**
Divers factures alimentaires	**18 926.40**
RECETTES	**37 615.95 €**
Familles	**37 615.95**
COUT D'UN REPAS (71066.16/ 10995)	***6.46 €***
CHARGE à LA COMMUNE (71066.16 - 37 615.95)	***33 450.21 €***

La cantine a servi 10 995 repas dont :

- 10 551 repas enfants payants
- 225 repas adultes payants
- 219 repas adultes gratuits cantinière, stagiaires.

DEVIS

<u>Pied de levier de pompe hydraulique</u> : Acceptation du devis de l'entreprise BSA accessoires pour le remplacement du pied de levier de la pompe hydraulique de la remorque pour un montant TTC de 31.04€.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (investissements)

Le rapport d'orientation budgétaire permet d'informer l'ensemble du conseil des projets qui seront étudiés lors de la préparation du budget de l'année.

Opérations :

- Matériel : BSO de l'école, casques + lampes + radio pour les pompiers, scie sauteuse, cureuse, Ordinateurs de la médiathèque et du centre de loisirs, serveur (un rdv est prévu avec Koésio le 03/03 à 14h)
- Accessibilité : Installation des dalles podotactiles et la finalisation du contrôle
- Extension du réseau public d'électricité aux Grillets
- Pont de la route des blancs
- Cimetière : réalisation cavurnes et enlèvement des tombes échues
- Rénovation des croix et calvaires
- Bâtiment du stade : signalétique et mobilier extérieur
- Sécurisation de la cour d'école
- Verger et haie mellifère
- Changement des lampes des lampadaires en led : réunion avec le SIEA pour étude le 26/02 à 9h30
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Emplacement de la stèle de Maryse Hilsz
- Réparations sur le tracteur

La commission finances analysera les projets qui seront à retenir et proposer lors du vote du budget.

POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS EN COURS

Maurice MARECHAL, adjoint aux bâtiments fait le point sur les travaux en cours ou terminés depuis le la séance précédente du conseil municipal :

A l'église : Recherche d'une société de maintenance pour le chauffage au gaz :

- Contrat de maintenance avec KC Plomberie validé ce jour. Visite à planifier.

Entreprise Gros frères :

- Salle Tilleul : remplacement du barillet de la porte principale de la salle Tilleul à planifier.
- BSO de la classe de maternelle bloqué. Travaux planifiés lors des vacances d'avril.
- Au stade, le bloc serrure de la porte du sas PMR a été arraché le 7/02/2025.

Entreprise Neveu : Travaux planifiés lors des vacances de février.

- Salle Tilleul : Pour le téléviseur, remplacer le câble téléphonique de la prise N° 1 par un RJ45 sur Ethernet.
- Ecoles : Remplacer 2 BAES dans le couloir et le WC enfants et 1 BAES dans le grand couloir.
- Voir le détecteur du hall et celui du couloir vers le CDL qui ne se déclenchent pas.
- Salle du conseil : Ajouter 1 prise électrique en hauteur pour le téléviseur.
- Vestiaire des pompiers : ajouter 6+2 (frigo avec terre) prises électriques.

Entreprise Névoret :

- Contrats de maintenance pour 2 centrales de traitement d'air (CTA) du bâtiment Garavand et de la nouvelle école et chaudières à gaz des écoles et à fioul de Clair matin. Validés ce jour.
- Perte de pression sur le circuit de chauffage de la chaudière (3 et 27/01/2025). Intervention en cours. A suivre.

Divers

- Salle du conseil : acheter un pied à roulettes (à chiffrer vers 170€).
- Fixer le téléviseur sur le mur dans la salle de maternelle.
- Faire chiffrer un contrat de maintenance pour la gazinière (piano) de la cuisine Garavand.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Parking mairie, école primaire & médiathèque : bandes podotactiles à poser dès que les températures reviendront vers +15°C.
- Planifier la date de validation par Alpes Contrôle → à venir dès fin des travaux

Cimetière : 16 Caveau-urnes à ajouter :

- chiffrages faits et subventions déposées, en attente d'acceptation.
- Contrôle des tombes utilisées et envoi de courrier pour les concessions dont la date est expirée : En cours.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Convention partenariat 2025 pour les frelons asiatiques : Le 12 décembre 2024 s'est tenu le COPIL pour la lutte contre le frelon asiatique, organisé par le Département et animé par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain. Les membres de ce COPIL sont l'Etat, le Département, les EPCI, le SDIS 01, le GDS et les représentants de la profession apicole.
Suite aux échanges qui se sont tenus et conformément à ce qui a été présenté lors des conférences territoriales de fin janvier 2025, il a été décidé de poursuivre les efforts de lutte contre la propagation du frelon asiatique cumulant 2 stratégies :

- La destruction des nids de frelons asiatiques pour les nids signalés jusqu'au 30 septembre 2025 sur la plateforme dédiée : www.frelonsasiatiques.fr
- Le piégeage amont des fondatrices (reines) au printemps après hivernage. Cette opération doit se situer au niveau des communes et il a été demandé aux EPCI d'en être le relais.

Une convention 2024 avait été signée pour 3 ans, le GDS souhaite qu'une nouvelle convention pour 2025 soit signée.
En effet, quelques adaptations ont été apportées sur la version 2025 notamment un paragraphe faisant mention du nom du référent communal qui aiderait, par cette identification aux communications et au suivis de la campagne.
Le GDS s'oriente dorénavant pour une convention annuelle non reconduite tacitement pour anticiper les éventuels changements de référents.

2°) FNACA - 19 MARS 2025 : Cérémonie au monument au morts (heure à confirmer), suivie cette année du casse-croute offert par la commune. Le Maire demande des bénévoles au sein du conseil pour le service.

3°) Légion d'honneur : Monsieur Jean Guillermin a été honoré du titre de Chevalier de la Légion d'honneur lors de ses derniers jours à l'hôpital. La municipalité a offert une gerbe lors de son décès.

4°) HAISSOR : Deux logements vont être libérés. Un appel à candidatures est en cours.

5°) Avis de naissance : Eliott GRANGER, né le 10 février 2025 domicilié 1273 route des Grillets.

6°) Conférence sur l'Intelligence Artificielle – 15 mars 2025 : La médiathèque de Bény organise le 15 mars 2025 à 15H une conférence sur l'Intelligence Artificielle. Elle sera animée par Tom Méry, ingénieur en IA diplômé de l'école polytechnique de Lausanne et diplômé de Harvard.

7°) Recyclerie : consultation du public : Lors de la dernière conférence territoriale à Meillonnas, et dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de sa recyclerie, Grand Bourg Agglomération lance une consultation auprès de ses habitants, pour connaître leurs habitudes et leurs attentes en matière de dons et d'achats d'articles d'occasion. A cette fin, une enquête est en ligne depuis hier et jusqu'au 2 mars : https://www.grandbourg.fr/4377-consultation-du-public-recyclerie-la-retap.htm

8°) Date Commission finances : Mardi 25 mars 2025 à 18h00**.**

9°) Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 31 mars 2025 à 19h30,
- Mardi 06 mai 2025 à 20h00.

10°) Dépôt sauvage : constaté dans l'impasse du Pommier.

11°) Evaluation Ecole : Des intervenants extérieurs ont réalisé un audit le lundi 17 février avec toutes les personnes ayant une relation avec l'école (personnel, élus, représentants de l'école, enfants...).

12°) Manifestations à venir sur la commune :

- **Vendredi 21 février :** Don du sang de 16h à 19h à Marboz
- **Dimanche 23 février :** Vente de bugnes organisée par l'Amicale des sapeurs pompiers.
- **Dimanche 2 mars :** Loto organisé par le club des retraités.

- **Samedi 15 mars :**
  - ✓ 9h RDV au stade : Opération nettoyage des routes et chemins « j'aime la nature propre » organisée par la société de chasse de Bény et la municipalité.
  - ✓ 15h salle Garavand : Conférence sur l'Intelligence Artificielle organisée par la Médiathèque
  - ✓ 20h à Marboz : Concert Johnny will be good. Petit groupe issu en partie de Si Bény chantait

- **Dimanche 16 mars :** Vente de Bressiflette par l'amicale des donneurs de sang
- **Dimanche 16 mars – Printemps des arts : 10h30 et 11 h 30 à Meillonnas salle des fêtes :** Spectacle l'éveil de la plume
- **Mercredi 19 mars :** Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie
- **Vendredi 21 mars – salle tilleul :** Fête de la St Patrick organisée par le Free'sB
- **Samedi 22 mars – salle tilleul :** Vente de truite organisée par la société de Pêche de Bény.
- **Vendredi 04 avril à l'école :** Carnaval de l'école à 18h30 organisé par le sou des écoles de Bény.

Levée de la séance à 22 h 54.

Liste des délibérations prises : n° 2 à 6.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX